

ne peut rendre aucun compte pour tout cela; c'est le député qui doit payer. Il subvient également aux frais de son courrier personnel, où qu'il le rédige. Il est vrai qu'ils sont moins élevés que ceux d'un homme d'affaires ou d'un commerçant mais encore faut-il qu'il les paie et les rentrent dans ses dépenses de député.

Il lui faut assumer tous les divers frais de déplacement, même un séjour d'une nuit dans sa propre circonscription si le voyage est suffisamment long. Contrairement à ce que pense le public, il ne bénéficie pas d'un droit de passage gratuit par avion pour se rendre n'importe où au Canada et il lui faut aussi payer le voyage de sa femme. Il ne peut même pas se faire rembourser des frais de taxi entre l'aéroport et son domicile puisqu'ils rentrent dans ces fameuses indemnités non comptables. Il ne voyage pas en première classe comme les ministres ou les fonctionnaires ou même les secrétaires administratifs et les adjoints spéciaux qui montent à bord les bagages du ministre ou les descendent. J'entends rire dans l'assemblée mais tous les députés de l'arrière-ban savent comme moi, je crois, ce qu'il en est de traverser le compartiment des premières en saluant les adjoints spéciaux qui, assis à leur place, boivent le champagne.

Des voix: Bravo!

M. Deachman: C'est la tournée gastronomique. Finalement, le député arrive au compartiment de la classe économique et s'empare comme il peut d'un siège au milieu de l'appareil, où il pourra rester assis cinq heures de suite, jusqu'à Vancouver. Y en a-t-il, parmi les députés, à qui cela rappelle quelque chose?

Des voix: Bravo!

M. Deachman: Les seuls frais de déplacement auxquels les députés ont droit sont le prix d'un billet d'avion, classe économique, ou d'un passage en train au tarif minimum entre sa circonscription et Ottawa. Il ne peut même pas se faire rembourser ce qu'il en coûte pour monter sur une couchette supérieure et tenter d'y enfiler son pantalon; c'est un luxe qui lui est refusé.

Il n'est pas possible de dire quels sont les frais d'un député moyen, parce qu'il n'y a pas de député moyen. Personne ici ne veut se faire traiter de député moyen. Chaque cas est différent des autres, et c'est pourquoi ni M. Beaupré ni aucun député de la Chambre n'a pu détailler ces frais comme on le fait dans le cas d'un représentant de commerce, dont on peut prévoir les frais avec une grande précision. Je me rappelle comment, en 1963, M. Pearson et son cabinet ont peiné pour tenter de le faire. Devrait-on couper la note de frais d'un député d'Ottawa parce qu'il habite près d'ici?

Des voix: Bravo!

M. Deachman: Pendant, on pouvait voir dans le couloir près de la porte de son bureau une rangée de chaises qui attendaient les gens qui voulaient lui rendre visite. Il était à leur disposition dans sa propre circonscription tous les jours de la semaine.

Des voix: Bravo!

M. Deachman: Quand vous songez qu'il devait faire la campagne dans sa circonscription 365 jours par année, vous vous rendez compte qu'il lui était impossible de

[M. Deachman.]

saisir ce qui était juste pour un député d'Ottawa, pour un député de Vancouver et pour un député du Yukon. C'était excessivement difficile. M. Pearson a trouvé une solution quand il a accordé une gratification non imposable de \$6,000 aux députés et qu'il leur a permis de l'utiliser comme bon leur semblait pour vaquer à leurs occupations particulières parce que, je vous l'assure, tous les députés ont des affaires particulières, car autrement ils ne seraient pas ici.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Elles sont plus particulières chez les uns que chez les autres.

M. Deachman: Il y a peut-être une façon de partager ces frais mais elle est bien arbitraire même si certains députés peuvent reconnaître les chiffres. Voyons le loyer, par exemple, à \$2,400. Y a-t-il quelqu'un à la Chambre des communes qui ait jamais pu trouver à se loger dans la région d'Ottawa pour \$7 par jour? Et les frais de voiture—y a-t-il un seul député qui utilise sa voiture pour parcourir sa circonscription ou pour ses occupations qui ait jamais pu le faire pour si peu que \$1,200?

● (9.00 p.m.)

Puis il y a les déplacements des membres de la famille. Si vous habitez les Maritimes ou l'une des quatre provinces de l'Ouest, et que vous ayez des enfants qui font la navette, n'avez-vous pas des frais? Y a-t-il un député, par exemple, dont les dépenses de déplacement aient été inférieures à \$1,200 une fois inclus les billets d'avion, ou la couchette sur le train, les taxis, les chambres d'hôtel ou de motel et tout ce qu'implique le déplacement d'une famille d'un bout à l'autre du Canada? Si ces dépenses à elles seules atteignent \$1,200, on sait ce qui peut rester pour toutes les autres sur une allocation de \$6,000.

Il est évident qu'une telle allocation est insuffisante. Même le *Globe and Mail*, laissant libre cours à son imagination, ne peut pas penser que c'est là une façon convenable de traiter un député. Bon nombre de députés doivent utiliser leurs ressources personnelles en plus de leur rémunération comme députés pour vivre ici. Pensez-vous que nous pouvons être bien représentés quand nous demandons à des gens de venir ici et, par charité, de servir la population canadienne? A mon avis, ce n'est pas ce que celle-ci veut.

Un autre point à retenir, c'est qu'il ne reste presque rien dans ces allocations de dépenses qui prévoit quelque service que ce soit dans la circonscription du député, rien, par exemple, qui permet au député de louer un moyen de transport pour se rendre, dans le cas d'une circonscription éloignée, à des villages ou localités qu'il n'a jamais vus auparavant, ce qui lui permettrait d'établir des relations plus étroites avec ses commettants, d'être ainsi un meilleur député et de mieux représenter ici la population du Canada. Mais l'allocation de dépenses ne prévoit rien de tout cela. C'est tout juste si elle prévoit les dépenses essentielles des députés. Ainsi, dans l'exemple que j'ai donné, cette allocation portée à \$8,000 permettrait au député de régler ses frais personnels et de garder un peu d'argent de côté pour le service de sa circonscription. Qu'y aurait-il de mal à cela?